



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.DEC/675

2 juin 2005

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

---

**558ème séance plénière**

PC Journal No 558, point 4 de l'ordre du jour

**DECISION No 675**  
**ORDRE DU JOUR DE LA REUNION DE 2005**  
**SUR LA MISE EN OEUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT**  
**LA DIMENSION HUMAINE**

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision No 476 du 23 mai 2002 concernant les modalités des réunions de l'OSCE sur les questions relatives à la dimension humaine,

Rappelant en outre les dispositions du chapitre I et du paragraphe 9 du chapitre VI du Document d'Helsinki 1992,

Rappelant également sa Décision No 658 du 27 janvier 2005 relative aux dates de la Réunion de 2005 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine et sa Décision No 660 du 3 février 2005 sur les thèmes pour la deuxième partie de ladite réunion,

Décide, à la lumière de l'expérience acquise, et dans le but de continuer à améliorer l'efficacité et l'intérêt des réunions sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, d'adopter l'ordre du jour de la Réunion de 2005 tel qu'il figure en annexe.

**PROGRAMME DE LA REUNION DE 2005  
SUR LA MISE EN OEUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT  
LA DIMENSION HUMAINE**

Varsovie, 19 – 30 septembre 2005

**Lundi 19 septembre**

- |                       |  |
|-----------------------|--|
| 10 heures – 13 heures | Séance plénière d'ouverture  |
| 13 heures – 15 heures | Pause  |
| 15 heures – 18 heures | Séance de travail 1 : Institutions démocratiques, notamment : <ul style="list-style-type: none"><li>– Elections démocratiques ;</li><li>– Suivi de la Réunion supplémentaire sur la dimension humaine des 21 et 22 avril 2005 consacrée aux défis que posent les technologies et les procédures électorales ;</li><li>– Démocratie aux niveaux national, régional et local ;</li><li>– Citoyenneté et droits politiques.</li></ul> |

**Mardi 20 septembre**

- |                       |   |
|-----------------------|---|
| 10 heures – 13 heures | Séance de travail 2 : Questions humanitaires et autres engagements (première partie), notamment : <ul style="list-style-type: none"><li>– Migrations, réfugiés et personnes déplacées, notamment suivi de la Réunion supplémentaire sur la dimension humaine des 3 et 4 novembre 2004 consacrée aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays ;</li><li>– Suivi du séminaire sur la dimension humaine tenu du 11 au 13 mai 2005 et consacré aux migrations et à l'intégration ;</li><li>– Travailleurs migrants ;</li><li>– Traitement réservé aux citoyens d'autres Etats participants.</li></ul> |
| 13 heures – 15 heures | Pause   |
| 15 heures – 18 heures | Séance de travail 3 : Libertés fondamentales I, notamment : <ul style="list-style-type: none"><li>– Liberté de circulation ;</li><li>– Liberté de réunion et d'association.</li></ul>   |

**Mercredi 21 septembre**

10 heures – 13 heures Séance de travail 4 (thème spécialement choisi) : Situation des médias dans la région de l'OSCE et rôle des acteurs étatiques et non étatiques dans la promotion de la liberté des médias, notamment :

- Allocution du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias ;
- Liberté d'expression et médias et information libres.

13 heures – 15 heures Pause

15 heures – 18 heures Séance de travail 5 : Situation des médias dans la région de l'OSCE et rôle des acteurs étatiques et non étatiques dans la promotion de la liberté des médias (suite).

**Jeudi 22 septembre**

10 heures – 13 heures Séance de travail 6 (thème spécialement choisi) : Méthodes pour prévenir et combattre la torture

13 heures – 15 heures Pause

15 heures – 18 heures Séance de travail 7 : Méthodes pour prévenir et combattre la torture (suite).

**Vendredi 23 septembre**

10 heures – 13 heures Séance de travail 8 : Etat de droit I, notamment :

- Transparence législative ;
- Indépendance de l'appareil judiciaire ;
- Droit à un procès équitable ;
- Suivi de la Réunion supplémentaire sur la dimension humaine des 14 et 15 juillet 2005 consacrée aux droits de l'homme et à la lutte contre le terrorisme.

13 heures – 15 heures Pause

15 heures – 16 heures Séance de travail 9 : Etat de droit II, notamment

- Echange de vues sur la question de l'abolition de la peine capitale ;
- Institutions du médiateur et institutions nationales des droits de l'homme.

16 heures – 18 heures Séance plénière

- Questions diverses.

### **Lundi 26 septembre**

- 10 heures – 13 heures Séance de travail 10 : Débat sur les activités menées dans le cadre de la dimension humaine (avec un accent particulier sur les activités de projet), notamment :
- Présentation des principaux projets futurs et des principales priorités du BIDDH, d'autres institutions et opérations de terrain de l'OSCE, d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales.
- 13 heures – 15 heures Pause
- 15 heures – 18 heures Séance de travail 11 : Débat sur les activités menées dans le cadre de la dimension humaine (avec un accent particulier sur les activités de projet) (suite).

### **Mardi 27 septembre**

- 10 heures – 13 heures Séance de travail 12 : Questions humanitaires et autres engagements (deuxième partie), notamment :
- Traite des êtres humains ; mise en oeuvre du Plan d'action de l'OSCE pour lutter contre la traite des êtres humains et accent mis en 2005 sur les besoins spéciaux des enfants victimes de la traite en matière de protection et d'assistance ;
  - Droit international humanitaire.
- 13 heures – 15 heures Pause
- 15 heures – 18 heures Séance de travail 13 : Tolérance et non-discrimination I, notamment :
- Egalité des chances pour les femmes et les hommes ;
  - Mise en oeuvre du Plan d'action de l'OSCE pour la promotion de l'égalité entre les sexes ;
  - Rôle des femmes dans la prévention des conflits et la gestion des crises ;
  - Prévention de la violence à l'encontre des femmes.

**Mercredi 28 septembre**

- 10 heures – 13 heures Séance de travail 14 : Tolérance et non-discrimination II, notamment :
- Allocution du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales ;
  - Minorités nationales ;
  - Roms/Sintis ; Mise en oeuvre du Plan d'action de l'OSCE sur les questions concernant les Roms et les Sintis ;
  - Prévention du nationalisme agressif, du chauvinisme et de la purification ethnique.
- 13 heures – 15 heures Pause
- 15 heures – 18 heures Séance de travail 15 : Libertés fondamentales II (suite), notamment :
- Liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction.

**Jeudi 29 septembre**

- 10 heures – 13 heures Séance de travail 16 (thème spécialement choisi) : Tolérance et non-discrimination.
- 13 heures – 15 heures Pause
- 15 heures – 18 heures Séance de travail 17 : Tolérance et non-discrimination (suite).

**Vendredi 30 septembre**

- 10 heures – 13 heures Séance plénière élargie de clôture (avec la participation des directeurs des droits de l'homme, des ambassadeurs à l'OSCE et des chefs des institutions de l'OSCE).